

TNCDC
TABLE NATIONALE
DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

L'innovation sociale, naturellement communautaire

Énoncé de vision collective et positionnement du réseau sur la question de
l'innovation sociale

Octobre 2019

Table des matières

INTRODUCTION	3
POURQUOI SE POSITIONNER SUR LA QUESTION DE L'INNOVATION SOCIALE	3
NOTRE APPROCHE DE L'INNOVATION SOCIALE	4
+ <i>Le cadre de référence de l'action communautaire autonome</i>	4
+ <i>L'approche institutionnaliste du CRISES</i>	4
+ <i>Les capteurs d'innovation sociale de l'Institut Jean Baptiste Godin</i>	5
+ <i>L'aspect transformationnel de l'innovation sociale</i>	5
+ <i>L'aspiration sociale et la notion de besoin social</i>	6
+ <i>L'idée de rupture ou de nouveauté</i>	7
+ <i>Les parties prenantes</i>	7
+ <i>L'ancrage territorial</i>	8
+ <i>Le rayonnement ou le transfert de l'innovation sociale</i>	8
CONCLUSION	9
EN RÉSUMÉ	10
À PROPOS	12
BIBLIOGRAPHIE	13

INTRODUCTION

L'innovation sociale est une notion à la mode ces temps-ci, qui a tendance à être restreinte à l'impact social d'initiatives économiques ou technologiques, incarnées par des entrepreneurs sociaux charismatiques.

Dès lors, l'aspect transformationnel de l'innovation sociale semble être évacué du discours public et des acteurs incontournables de l'innovation sociale, que sont les mouvements sociaux et l'action communautaire, en général, sont trop souvent absents du débat.

À travers cet énoncé de positionnement, le réseau des CDC a souhaité se réapproprié ce concept pour démontrer que l'innovation sociale, dans une perspective de transformation sociale, est naturellement communautaire.

En explicitant l'aspiration sociale qui anime les initiatives mises en place par les acteurs communautaires, en détaillant les processus collectifs déployés pour y parvenir et en mettant de l'avant les changements sociaux auxquelles ces initiatives participent, la TNCDC veut faire la démonstration que l'innovation sociale est inscrite dans l'ADN de l'action communautaire.

POURQUOI SE POSITIONNER SUR LA QUESTION DE L'INNOVATION SOCIALE

En étant quasi absents du débat public, sur la question de l'innovation sociale, les organismes communautaires tendent à laisser le champ libre à une approche de l'innovation sociale symbolisée par l'entrepreneuriat social. Il est donc nécessaire de recentrer le débat sur l'aspect transformationnel de l'innovation sociale et de mettre en valeur les initiatives porteuses d'innovation sociale qui émergent de l'action communautaire.

En effet, l'approche retenue dans l'élaboration de stratégies nationales ou politiques publiques en matière d'innovation sociale est déterminante, car « elle conditionne les modalités d'analyse des projets, ainsi que les critères d'attribution des financements » (Besançon et Chochoy, 2015 : 81). L'enjeu de ce débat est donc politique. Nous avons tout intérêt à faire valoir une approche différente du discours ambiant, si nous voulons nous aussi, comme réseau, profiter pleinement des leviers financiers qui pourraient subvenir en matière d'innovation sociale.

Par ailleurs, en se donnant des outils pour mettre en lumière les initiatives socialement innovantes du milieu communautaire (la grille des éléments caractéristiques de l'innovation sociale), le réseau se donne aussi les moyens de mieux valoriser et développer ces initiatives

NOTRE APPROCHE DE L'INNOVATION SOCIALE

+ *En regard de nos pratiques et nos missions*

Historiquement, le milieu communautaire a déjà fait la preuve de sa capacité à faire émerger les innovations les plus significatives du siècle en termes de changement social, nous n'avons qu'à penser à la création des CLSC, des CPE ou encore du logement social et communautaire. À cet égard, certains auteurs s'entendent pour dire que le mouvement communautaire est un incubateur d'innovation sociale (Harrison et Klein, 2007).

À la lumière de nos nombreux moments de réflexion depuis la dernière année sur la question, le réseau a réaffirmé que l'innovation sociale est naturellement communautaire. Nous tenterons, par ailleurs d'explicitier cette affirmation tout au long de cette contribution.

Cela dit, un des éléments qui nous permet d'affirmer cet énoncé, c'est notamment la référence faite dans le cadre de référence de l'action communautaire, à l'égard de la visée transformationnelle de l'action communautaire (SACA, 2004). En poursuivant leur mission sociale, les organismes d'action communautaire favoriseraient la transformation sociale.

Ils agissent, en effet, sur les causes des problématiques sociales qui émergent dans la communauté, en faisant appel à des « moyens adaptés aux besoins de la population et inspirés des pratiques alternatives et d'éducation populaire autonome » (SACA, 2004 : 20) pour atteindre des changements sociaux. Ainsi, « Les modes d'intervention favorisés visent à développer la capacité individuelle et collective d'agir et à déclencher un processus d'appropriation, de reprise du pouvoir et de prise en charge par rapport à une situation problématique. La transformation sociale est le résultat de ce processus (...) » (SACA, 2004 : 19).

Ainsi, c'est en mettant en œuvre sa mission, à travers des pratiques novatrices, que l'action communautaire travaille à la transformation de la société.

+ *L'approche institutionnaliste du CRISES*

De nombreux chercheurs ont tenté de cerner la notion d'innovation sociale depuis les dernières décennies notamment en étudiant les expérimentations sur le terrain (Besançon et Chochoy, 2015). Mais plusieurs conceptions de l'innovation se côtoient du fait de la polysémie de cette notion, qui recouvre une diversité de définition et de réalité (Richez-Battesti et al., 2012).

L'approche institutionnaliste du Centre de recherche sur l'innovation sociale (CRISES) a retenu notre attention dans la mesure où il « voit en l'innovation sociale une force de transformation sociale des structures institutionnelles et de changement social » (Harrison et Klein, 2007 : 2).

Selon ce groupe de recherche :

« une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » (Bouchard, 2015 : 9).

À l'instar de nombreux chercheurs (Bouchard, 2015, Richez-Battesti et al., 2012, Besançon et Chochoy, 2015, Cloutier, 2003) ce qui nous interpelle dans cette approche c'est qu'elle met l'emphase sur la dimension processuelle et collective de l'innovation sociale et insiste sur son aspect transformationnel.

À travers ses pratiques, ses façons de faire et de penser, nous estimons que l'action communautaire incarne cette approche. Nous tenterons de le démontrer tout au long de cette contribution.

+ *Les capteurs d'innovation sociale de l'Institut Jean Baptiste Godin*

Nous illustrerons le fait que les initiatives de l'action communautaire sont porteuses d'innovation sociale, en regard des éléments caractéristiques de l'innovation sociale développée par l'Institut Jean Baptiste Godin, qui s'inscrit aussi dans l'approche institutionnaliste.

Le comité de travail de la TNCDC qui s'est penché sur la question de l'innovation sociale s'est approprié cet outil, a retenu les éléments essentiels de l'innovation sociale qui s'opérationnalisent dans la pratique de l'action communautaire et tente de les mettre en évidence dans cette présente production.

+ *L'aspect transformationnel de l'innovation sociale*

Toutes les innovations sociales n'ont pas la même portée et toutes ne s'inscrivent pas dans une visée transformationnelle de la société¹.

Dans la perspective institutionnaliste de l'innovation sociale, « la transformation sociale renvoie à ce que l'on pourrait nommer le changement institutionnel, autrement dit l'évolution des habitudes de penser (les représentations) et de faire (les pratiques) (Veblen, 1970 dans Guyon et Besançon, 2013 : 31). Le changement est alors envisagé comme une « discontinuité par rapport aux pratiques habituellement mises en œuvre dans un milieu donné » (Cloutier, 2003 : 8).

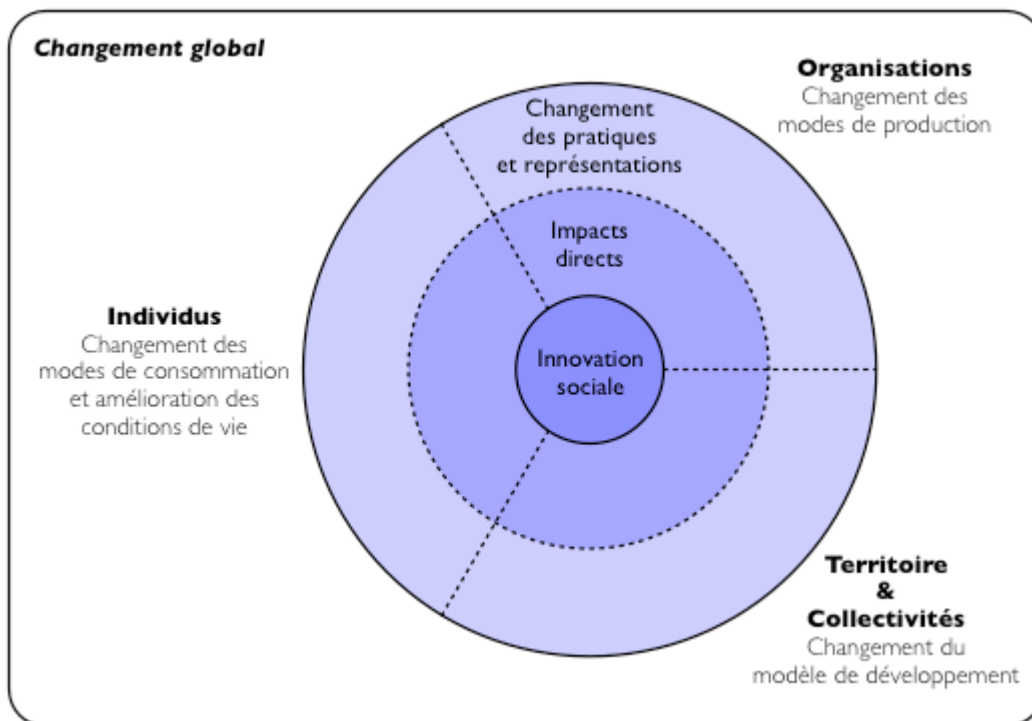
Les changements escomptés s'articulent alors à plusieurs niveaux (Cloutier, 2003; Besançon et Chochoy, 2015). Ainsi, les transformations vont s'opérer au niveau micro, sur les individus (amélioration des conditions de vie et changement des modes de consommation) ou dans les organisations (changement des modes de production) au niveau méso, sur le territoire local et au niveau macro sur le système global (transformation du modèle de développement).

¹ Une distinction est faite entre les innovations radicales et les innovations incrémentales. Les premières s'inscriraient en rupture majeure avec les pratiques économiques et sociales existantes, alors que les secondes seraient plus progressistes et moins révolutionnaires (Klein et al., 2009). Cela dit, certains chercheurs s'accordent pour dépasser cette distinction, dans la mesure où la diffusion, l'appropriation et l'institutionnalisation des innovations incrémentales pourraient mener à un nouveau modèle de développement (Besançon, 2013 : 55). Dans cette perspective, « la radicalité de l'innovation sociale se déploie lorsque celle-ci fait système » (*ibid*). Pour d'autres auteurs, comme Laville (2016), l'aspect transformationnel de l'innovation sociale est intrinsèquement lié au modèle de développement et de société dans lequel elle s'inscrit. Ainsi, dans une société où la solidarité est dite « faible ou compassionnelle », les innovations sociales sont considérées comme réparatrices et œuvrent en faveur de la reproduction sociale. C'est davantage dans une perspective de solidarité forte, en misant sur la participation démocratique des membres, que l'innovation sociale conserve sa portée transformationnelle.

Toutefois, gardons à l'esprit que ces transformations s'inscrivent dans une pluralité de temporalité (Bouquet, 2011) alors que « le changement des représentations et des pratiques doit être pensé sur le moyen-long terme » (Besançon et al., 2013 : 64).

Les visées transformationnelles de l'action communautaire s'articulent, en effet, à différentes échelles : au niveau des individus qui coconstruisent les projets et qui à cet égard développent leur pouvoir d'agir (empowerment) par rapport aux enjeux identifiés ; au niveau des organisations qui collaborent et déploient des façons de faire novatrices et solidaires, qui les mènent à concevoir le développement de leur territoire de manière différente ; et, plus largement au niveau institutionnel, dans la mesure où les expérimentations portées par l'action communautaire promeuvent une société dans laquelle l'économie est empreinte de justice sociale et motivée par l'accroissement des conditions de vie de l'ensemble des individus qui la compose. C'est en ce sens que nous pouvons dire que la notion de transformation sociale est inscrite dans l'ADN de l'action communautaire.

Figure 1 : L'innovation sociale, une visée transformationnelle à différentes échelles



(Source : Figure 3 – le rayonnement de l'innovation sociale. Besançon : 2013 : 54)

+ *L'aspiration sociale et la notion de besoin social*

Selon Taylor (1970, dans Cloutier, 2003 : 3), « l'innovation sociale désigne de nouvelles façons de faire les choses (...) dans le but explicite de répondre à des besoins sociaux (...) ». Ces besoins sociaux renvoient à la notion de besoins de bases ou prioritaires (tels que le logement, l'alimentation, l'éducation, etc.).

Cela dit, au-delà de la seule réponse à un besoin social, l'innovation sociale renvoie à une aspiration sociale, à la volonté de répondre à un idéal social (Cloutier 2003). Ainsi, « l'innovation sociale est tantôt destinée à résoudre des problèmes sociaux, tantôt mise en œuvre pour répondre à une aspiration d'ordre social » (Cloutier, 2003 : 37).

À travers une vie associative et des pratiques démocratiques dynamiques, l'action communautaire a la capacité de prendre le pouls de la communauté et de déceler rapidement les enjeux et les besoins sociaux du territoire. Cela dit, elle est aussi habitée par un idéal social à atteindre, comme nous l'avons explicité plus haut.

+ *L'idée de rupture ou de nouveauté*

Grâce à ce mode de fonctionnement, l'action communautaire permet à la société civile de définir elle-même la réponse à certains de ces besoins ou aspirations sociales en mettant en œuvre des pratiques novatrices, en rupture avec l'existant.

Cela dit, il nous apparaît essentiel de mettre en perspective cette notion de nouveauté, puisqu'elle est ici toute relative. En effet, les pratiques novatrices dont il est question ne renvoient pas nécessairement à des pratiques inédites (Cloutier, 2003). Ainsi, pour de nombreux chercheurs « innover n'est pas faire nouveau, mais faire autrement, proposer une alternative. Et cet autrement peut parfois être un réenracinement dans des pratiques passées » (Chambon et al., dans Cloutier, 2003 : 8).

Ainsi, comme le concèdent certains auteurs : « l'innovation sociale peut se limiter au réajustement d'une pratique ancienne, mise à mal par la modernité, mais dont la réinvention constitue une seconde modernité (...) » (Richez-Battesti et al., 2012 : 27).

Il nous paraît essentiel d'apporter cette nuance et de faire la distinction entre l'idée de « faire nouveau » et de « faire autrement », dans la mesure où la notion de nouveauté devient parfois un élément central de la reconnaissance de l'innovation sociale. Cette situation est regrettable lorsqu'elle mène à réduire voire même à restreindre la portée et la légitimité d'une initiative.

+ *Les parties prenantes*

Lorsqu'elles déploient leurs projets, les CDC bâtissent des alliances avec une diversité d'acteurs, parmi lesquels les citoyens jouent un rôle central. Or, la notion de parties prenantes est la pierre angulaire du concept d'innovation sociale selon de nombreux auteurs.

Pour plusieurs chercheurs, en effet, « une action est reconnue comme une innovation sociale seulement si elle résulte de la coopération entre une diversité d'acteurs (...) » (Cloutier, 2003 : 29). Cette coopération passe par une gouvernance inclusive et participative des initiatives, à travers une vie démocratique renouvelée. Laville (2016 : 19) estime même que « l'innovation sociale n'est valable que si sa condition d'efficacité repose sur la participation des membres ».

Nous partageons l'avis de certains chercheurs selon laquelle, les parties prenantes devraient être présentes dans toutes les phases de l'innovation : « de la prise de conscience du problème à sa mise en œuvre, en passant par l'identification des causes et l'élaboration de solutions » (Cloutier, 2003, 38).

+ *L'ancrage territorial*

L'innovation sociale s'inscrit sur un territoire et elle est ancrée dans sa communauté, comme l'est par son essence l'action communautaire. Fontan (2011) parle alors d'encastrement de l'innovation dans un tissu social et territorial (dans Besançon, 2013 : 35). Toutefois, la notion d'ancrage territoriale ne renvoie pas seulement à une logique de proximité géographique, elle fait aussi appel à une logique de proximité organisationnelle et institutionnelle (Besançon et Chochoy, 2015).

Si l'aspect géographique met en exergue les interactions entre les acteurs locaux, l'aspect organisationnel renvoie à leur coordination et fait référence à la gouvernance mise en place pour permettre l'action collective organisée. La proximité institutionnelle a une dimension plus identitaire, selon Besançon (2013 : 34) « elle concerne les valeurs et principes communs qui guident et rassemblent les agents autour d'un objectif partagé par le développement d'une confiance (et conscience) collective ».

En mobilisant les ressources du milieu à l'intérieur d'espaces de coopération, l'action communautaire contribue à développer une vision partagée des enjeux territoriaux et à mobiliser une force d'action collective pour les résoudre. C'est en cherchant à être partie prenante du développement de sa communauté et en améliorant son tissu social que l'action communautaire manifeste son enracinement dans la communauté.

+ *Le rayonnement ou le transfert de l'innovation sociale*

Les notions de durabilité et de pérennité sont intrinsèques à la notion d'innovation sociale. Pour être une innovation sociale, il faut que le produit (ou l'effet), le service ou encore l'approche puissent se diffuser.

Dans ces conditions, une innovation sociale est reconnue comme telle lorsqu'elle a fait l'objet d'une adoption et est utilisée par les acteurs. Comme le précise le RISQ, « cette appropriation implique donc l'adoption d'une nouvelle approche pratique, façon de faire au sein d'une organisation ou, de façon plus étendue, auprès de l'écosystème où elle évolue et fait alors de cette innovation une nouvelle norme (RQIS, 2011 : 18).

Pour Besançon (2013 : 55), le déploiement de l'innovation sociale peut se faire de différentes manières :

- Par essaimage ou transfert (adaptation, implantation des pratiques)
- Par l'apprentissage (transformation, appropriation des pratiques pour les individus et les organisations)
- Par la sélection (par les pouvoirs publics qui vont chercher à les diffuser, par essaimage ou en favorisant les conditions d'apprentissage).

C'est à travers leurs mandats de formation, d'information, mais aussi en s'impliquant dans des activités de recherche, que les CDC s'assurent du transfert et du rayonnement des meilleures pratiques, afin que les individus, les organisations ou les pouvoirs publics puissent se les approprier.

Conclusion

Cette contribution nous a permis de faire la démonstration que l'action communautaire, à travers ses pratiques, ses façons de faire et de penser, incarne la notion d'innovation sociale. En effet, elle aspire à répondre à des besoins sociaux de manières différentes, en mettant les citoyens et la collectivité au cœur de toutes démarches de développement. Elle participe ainsi à transformer les pratiques d'acteurs et les rapports de forces. Par la même occasion, elle contribue, à développer la capacité individuelle et collective des parties prenantes dans une perspective d'amélioration des conditions de vie et pour une plus grande justice sociale. En ce sens, les initiatives sociales qui émergent de l'action communautaire s'inscrivent directement dans une volonté de transformation sociale.

Cela dit, de nombreux auteurs s'entendent pour dire qu'une innovation sociale, pour avoir une visée transformationnelle, doit s'inscrire dans un contexte social et politique propice et nécessite par le fait même que soit mises en place des conditions favorables à son émergence, mais aussi à sa diffusion (Lévesque, 2016; Laville, 2016).

Dans le contexte actuel de rationalisation de l'action publique, les organismes communautaires tendent à pallier, malgré eux, les manquements des services de premières lignes et ont de plus en plus de mal à trouver le temps de penser l'action sociale en dehors de l'urgence du moment (Bouquet, 2011).

Qui plus est, cette notion d'urgence sociale tend à se répercuter de plus en plus souvent dans les exigences des bailleurs de fonds, lorsque l'action communautaire tente de financer des projets novateurs. Il faut, en effet, expliciter les résultats à atteindre et les impacts directs à court terme, avant même d'avoir eu la chance de les expérimenter. Par ailleurs, cette notion d'immédiateté est en contradiction même avec la visée transformationnelle de l'innovation sociale qui se conçoit dans une temporalité à plus ou moins long terme, comme nous l'avons fait valoir.

La question du financement des organismes communautaires demeure cruciale dans ce contexte. Sans budget conséquent à la mission qui leur permettrait de dégager cette marge de manœuvre, les organismes communautaires tendent à développer des projets, qui peinent à être financés à long terme, ce qui a des conséquences sur l'engagement même des acteurs sociaux.

« En complétant leur budget par des financements par projets, les organismes se retrouvent bien souvent dans la même situation à la fin de chaque projet, avec une certaine impression de faire du surplace, ou (...) « s'arrêter à la phase pilote ». Ce constat conduit plusieurs représentants et représentantes à remettre en question la possibilité de véritablement mettre en place et de consolider les conditions d'un projet qui puisse innover socialement (Lefèvre et Berthiaume, 2019 :159).

La présence d'un environnement institutionnel favorable à l'innovation est donc essentielle. Sans cela, selon Richez-Battesti (2012 : 38) « le passage de l'expérimentation à la généralisation pourrait ne pas avoir lieu ou ne dépasserait pas le stade de l'échange de bonnes pratiques entre territoires ». Pire encore, cela pourrait « produire du gâchis (de ressources, de temps), du découragement, voire du cynisme, parmi les « innovateurs » qui ne voient jamais venir la « transformation sociale », faute d'institutionnalisation » (Lefèvre et Berthiaume, 2019 : 164).

Les auteurs reconnaissent donc que l'action publique est nécessaire pour favoriser l'émergence de projets novateurs (soutien aux espaces de coopération, mais aussi à la mission des organismes) (Klein et al., 2009, Richez-Battesti, 2012, Lefèvre et Berthiaume, 2019). Cela dit, pour éviter de faire face à des cimetières d'innovation sociale, elle doit aussi jouer un rôle dans la diffusion de ses initiatives au sein de la société. Cela doit toutefois se faire dans le respect de la mission et de l'autonomie des organismes « afin de ne pas nuire à leur créativité et de ne pas transformer leur rôle de partenaires en rôle de sous-traitants » (Klein et al., 2009 : 44).

En résumé

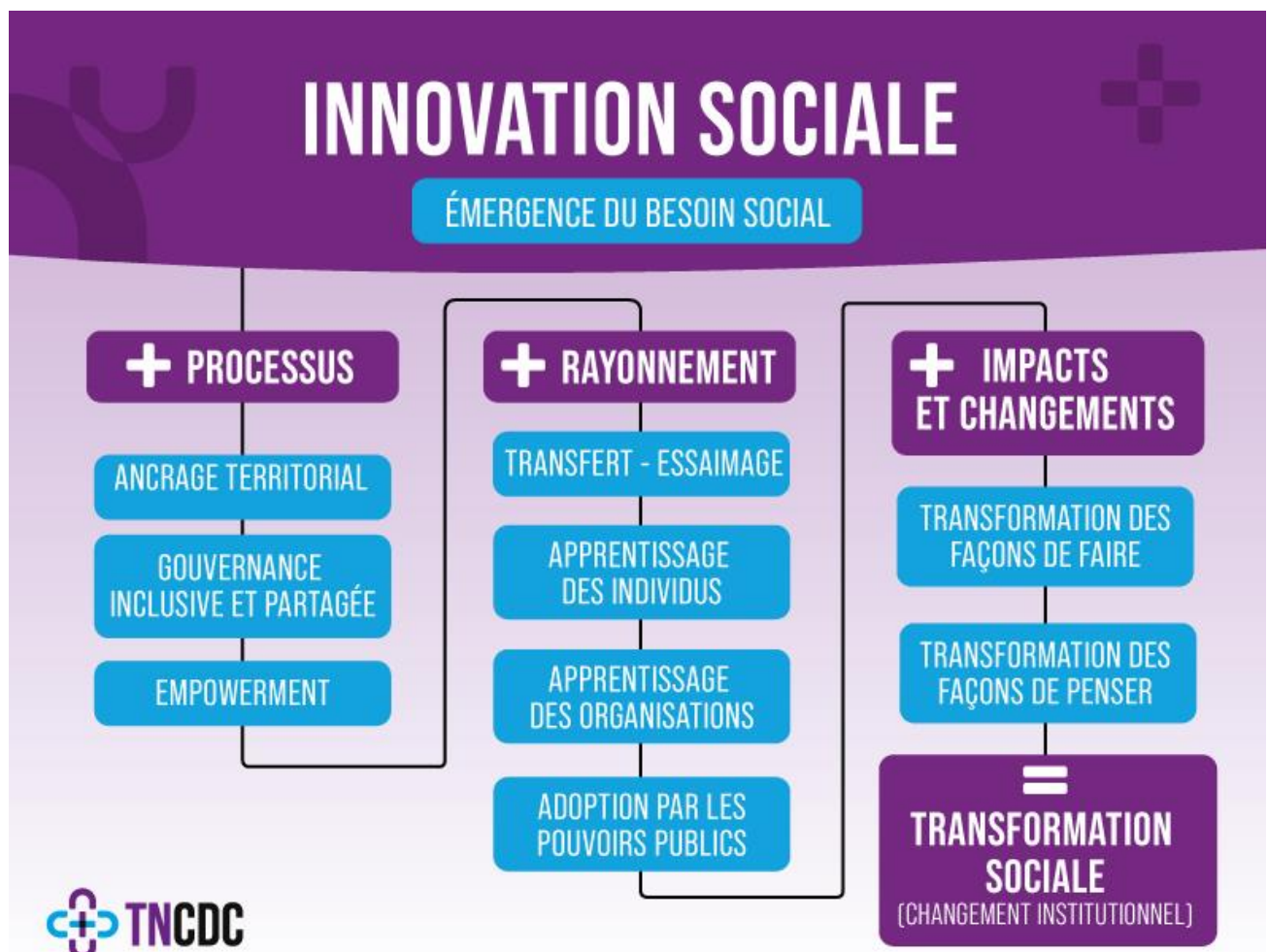
L'innovation sociale émerge dans un contexte donné (une aspiration sociale à atteindre, un problème à résoudre) et s'ancre dans un territoire.

Au-delà de la finalité sociale de l'initiative, sa dimension processuelle et collective est déterminante. Les parties prenantes jouent, par ailleurs, un rôle central, dans l'identification du problème et la détermination de sa réponse grâce à la mise en place d'une gouvernance inclusive et partagée.

En ce sens, c'est davantage le processus qui mérite d'être diffusé et qui se transfère, plutôt que le produit, le service ou l'approche créée.

Ces initiatives sont alors porteuses de changement social ou institutionnel au niveau de l'individu (empowerment), de l'organisation (changement des pratiques) ou encore de la société (changement de paradigme, nouveau modèle de développement, idéal social).

Figure 2 : Schématisation de l'innovation sociale pour la Table nationale des CDC



(Tableau inspiré de Besançon, 2013 : 57)

LES COMPOSANTES DISTINCTIVES DE L'INNOVATION SOCIALE POUR L'ACTION COMMUNAUTAIRE

+ CONTEXTE

+ ASPIRATION

À travers une vie associative et des pratiques démocratiques dynamiques, les CDC ont la **capacité de prendre le pouls de la communauté** et de déceler rapidement les enjeux et les besoins sociaux du territoire.

+ RUPTURE

Grâce à ce mode de fonctionnement, les CDC permettent à la société civile de définir elle-même la réponse à certains de ces besoins ou aspirations sociales en mettant en œuvre des **pratiques novatrices**, en rupture avec l'existant.

+ PROCESSUS

+ ACTEURS ET PARTENAIRES

Lorsqu'elles déploient leurs projets, les CDC **bâtissent des alliances** avec une diversité d'acteurs, parmi lesquels les citoyennes et citoyens jouent un rôle central.

+ VISION PARTAGÉE

Elles mobilisent les ressources du milieu à l'intérieur **d'espaces de coopération** et contribuent ainsi à développer une vision partagée des enjeux territoriaux et une **force d'action collective** pour les résoudre.

+ IMPACTS ET CHANGEMENTS

+ RAYONNEMENT

À travers leurs mandats de formation, d'information, mais aussi en s'impliquant dans des activités de recherche, les CDC s'assurent du **transfert et du rayonnement des meilleures pratiques**, afin que les individus, les organisations ou les pouvoirs publics puissent se les approprier.

+ CHANGEMENT DES PRATIQUES

Les modes d'intervention favorisés par l'action communautaire visent à **développer la capacité individuelle et collective d'agir**, dans une perspective de reprise du pouvoir par rapport aux enjeux identifiés.

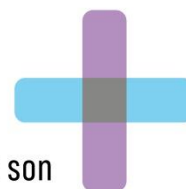
Les expérimentations portées par les CDC sont habitées par un projet de **transformation de la société**, libérée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir. Elles rêvent d'une société dans laquelle **l'économie est empreinte de justice sociale** et motivée par l'accroissement de la **qualité de vie** de l'ensemble des individus qui la compose.

À propos

La Table nationale des Corporations de développement communautaire est un réseau national ayant pour mission de regrouper les CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs. De plus, elle promeut la place incontournable qu'occupe le mouvement communautaire autonome dans le développement local, et ce, dans une perspective de justice sociale ainsi que de développement global et durable de notre société.

Regroupant 65 Corporations de développement communautaire (CDC) et rassemblant plus de 2 500 organismes communautaires partout sur le territoire québécois, le réseau et ses membres interviennent dans une multitude de domaines, entre autres la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la santé, l'éducation, l'emploi, la défense des droits ainsi que le logement.

Les CDC sont des actrices incontournables en matière de développement social et communautaire dans leur milieu. Elles offrent des services directs aux organismes communautaires de leur territoire, en plus de développer des projets structurants à vocation sociale en partenariat avec ces organismes, les citoyennes et citoyens, ainsi que l'ensemble des acteurs du milieu.



La TNCDC est un **réseau national** qui, par son **expertise**, ses actions et son **assise locale**, joue un rôle incontournable pour **améliorer les conditions de vie des gens** et atteindre une **plus grande justice sociale** au Québec.

Bibliographie

Besançon, E. et Chochoy, N. 2015. « Les marqueurs d'innovation sociale : une approche institutionnaliste ». *Revue internationale de l'économie sociale* (336), 80-93.

Besançon, E. 2013. « L'innovation sociale en pratiques solidaires (1) Processus et résultat », *L'innovation sociale en pratiques solidaires. Émergence, approches, caractérisation, définition, évaluation*. Contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin, 33-52.

Besançon, E. 2013. « L'innovation sociale en pratiques solidaires (2) Impacts et changements », *L'innovation sociale en pratiques solidaires. Émergence, approches, caractérisation, définition, évaluation*. Contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin, 53-58.

Besançon, E., Chochoy, N., Gyon, T., Bacon, É., Delianne, F., Traoré, R. 2013. « L'innovation sociale, une méthodologie d'évaluation », *L'innovation sociale en pratiques solidaires. Émergence, approches, caractérisation, définition, évaluation*. Contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin, 63-110.

Bouchard, M.J. 2015. « Concevoir l'innovation sociale dans une perspective de transformation », *Sociologies pratiques*, 31 (2), 9-14.

Bouquet, B. 2011. « Le temps et les temporalités à défendre dans les politiques sociales et l'intervention sociale », *Vie sociale*, 4(4), 175-183.

Cloutier J. 2003. « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », *CRISES, collection « Études théoriques »*, ET0314, 46 pages.

Gyon, T., Besançon, E. 2013. « Les principales approches de l'innovation sociale », *L'innovation sociale en pratiques solidaires. Émergence, approches, caractérisation, définition, évaluation*. Contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin, 19-32.

Harrison, D., et Klein, J.L. 2007. « Introduction », dans Harrison, D., et Klein, J-L. (dir.), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, 1-11.

Institut Jean-Baptiste Godin. « Les capteurs d'innovation sociale », 8 pages.

Institut Jean-Baptiste Godin. « Les éléments caractéristiques de l'innovation sociale », R&D et Transfert en sciences humaines et sociales. En ligne <https://institutgodin-ressources.com/wp-content/uploads/2018/05/MEP-LMA.pdf>

Klein, J-L., Fontan, J-M., Harrison, D. et Lévesque B. 2009. « L'innovation sociale au Québec, un système d'innovation fondé sur la concertation », *CRISES, collection « Études théoriques »*, ET0907, 56 pages.

Lefèvre, S. et Berthiaume, A. 2019. « Les fondations philanthropiques face au cimetière de l'innovation sociale. Du malaise des organismes financés à celui d'un bailleur de fonds », dans Juan-Luis Klein, J-L Boucher, J., Camus, A., Champagne, C. et Yanick Noiseux, Y. (dir.), *Trajectoires d'innovation. Des émergences à la reconnaissance*, 157-164.

Réseau québécois en innovation sociale (RQIS). 2011. « Clés de l'innovation sociale », *Favoriser l'émergence et la pérennisation des innovations sociales au Québec. Synthèse des travaux de la communauté d'intérêt sur l'innovation sociale*, Université du Québec, 13-19.

Richez-Battesti, N., Petrella, F. et Vallade, D. 2012. « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, 38(2), 15-36.

Secrétariat à l'action communautaire autonome, Secrétariat du Québec Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. 2004. « Les balises d'interprétation des critères qui définissent les organismes d'action communautaire », Cadre de référence en matière d'action communautaire, Gouvernement du Québec, 37 pages.